

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Plan anti-pollution de la Mairie de Paris, un revirement positif pour le Diesel !

Paris, le 20 Février – Le plan anti-pollution de la Mairie de Paris a été dévoilé lundi 9 Février par Madame Anne Hidalgo, Maire de Paris. Annoncé comme un plan d'éradication du Diesel d'ici 2020, celui-ci s'avère plus nuancé. Tel en a été fait le constat par divers articles de presse, ces derniers jours, ceux-ci mettant en avant les avancées significatives faites par cette feuille de route écologique. Une évolution majeure et plus modérée dans le discours de nos politiques contre le Diesel.

■ **Des solutions positives !**

Une interdiction progressive de circulation des véhicules les plus anciens, sans distinction de motorisation. Une mesure pleine de bon sens, quand on sait que les nouveaux véhicules Diesel (Euro 5 et 6) sont maintenant équipés de filtre à particules, bloquant 99,9% des particules fines, et de systèmes SCR¹ (pour Euro 6), bloquant 90% des NOx ou Oxyde d'azote. Régulant ainsi les problèmes de pollution constatés sur les Diesel anciennes générations.

La pastille verte pour les nouveaux Diesel. Le plan anti-pollution de la Mairie de Paris prévoit la mise en place de « zones à basses émissions » et classant les véhicules non plus en fonction de leur type de motorisation mais selon la norme qu'ils respectent. Les Diesel récents se voient ainsi placés dans la catégorie des véhicules les moins polluants et pourront donc rouler lors de pics de pollution ou dans les « zones à basses émissions ». Rappelons le, selon l'ADEME², aujourd'hui, 180 zones de faibles émissions sont recensées à travers 8 pays européens : l'Autriche, la République Tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni.

Celles-ci permettant d'enregistrer des baisses d'émissions des particules fines de 30 à 40% selon les pays.

Une prime d'Etat pour changer son véhicule. Notamment, pour les artisans et commerçants, sera attribuée une aide financière pour changer leurs vieux véhicules polluants par un véhicule hybride-rechargeable ou électrique, aide complétée par la Mairie de Paris à hauteur de 15%. Petite nuance sur cette proposition dont la liste des véhicules de remplacement est courte. Il aurait été judicieux de privilégier pour ce renouvellement du parc, l'ensemble des véhicules dits « propres » en d'autres termes tous les véhicules quelles que soient leur motorisation, pourvu qu'ils soient moins polluants. Comme par exemple le Diesel nouvelle génération, qui rappelons-le se classe dans la catégorie des voitures les moins polluantes d'après le plan anti-pollution annoncé. Pour mémoire les moteurs Diesel

¹ Selective Catalyst Reduction = Réduction Catalytique Sélective

² ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

possèdent un meilleur rendement énergétique car ils consomment 20 à 25% de carburant en moins qu'un véhicule Essence de même catégorie. Et, par ailleurs, les motorisations Diesel dégagent 20 à 25 % de CO₂ en moins que les motorisations Essence à cylindrée identique. Le CO₂ étant considéré comme un gaz à effet de serre. Actuellement, celui-ci est pris en compte dans le bonus/malus lors d'une vente d'un véhicule, favorisant très largement le Diesel par rapport à l'Essence. Soulignons, en outre, que le véhicule électrique reste un choix essentiellement urbain et non adapté aux conducteurs réalisant de longs trajets. De plus, malgré l'aide accordée par l'Etat, celui-ci ne reste pas accessible à toutes les catégories de la population, seulement à une poignée de privilégiés.

Ces mesures qui constituent des avancées significatives et positives pour le Diesel, ont été mises en avant par l'association Diéséliste de France depuis près d'un an. Petit bémol, on constatera le grand absent de ce plan anti-pollution et pourtant celui-ci a son importance : le système rétrofit.

■ **Le Rétrofit : une solution pour aller encore plus loin dans le plan anti-pollution.**

Le rétrofit est un système de dépollution utilisé en complément des équipements d'origine d'un véhicule, dont le but est de réduire les émissions polluantes. Cette solution s'applique sur les véhicules du parc ancien ne répondant pas aux nouvelles normes Euro 5 et 6.

La procédure consiste en l'installation, en post-équipement, sur la ligne d'échappement du véhicule d'un FAP³, permettant ainsi de réduire les émissions de particules quelle que soit leur taille.

Chez nos voisins européens, ce système de dépollution est mis en place depuis quelques années : 2006 pour l'Allemagne et les Pays-Bas et 2008 pour la Belgique.

Pour exemple, il est recensé en Allemagne, 400 000 véhicules légers équipés d'un rétrofit depuis sa mise en place en 2006. Celui-ci, est une alternative, pour les ménages les plus modestes qui ne peuvent pas changer leurs vieux véhicules en un moins polluant comme le préconise le plan anti-pollution en France. Celui-ci bénéficie d'une prime d'Etat de 330 € par véhicule dans le cas de l'Allemagne, 400 € pour les Pays-Bas et 600 € pour la Belgique. Les véhicules équipés sont identifiés par un système de vignettes de couleurs leur permettant de circuler dans les ZAPA⁴.

Le coût d'un système rétrofit est de plus ou moins 500 € pour un véhicule VL/VUL et il faut compter en moyenne 1 à 2 heures pour sa mise en place par un professionnel. Aujourd'hui, en France, le rétrofit équipe déjà environ 10 000 bus et cars, appartenant notamment au STIF⁵. Preuve que cet absent du plan anti-pollution constitue une option déjà retenue par nos élus.

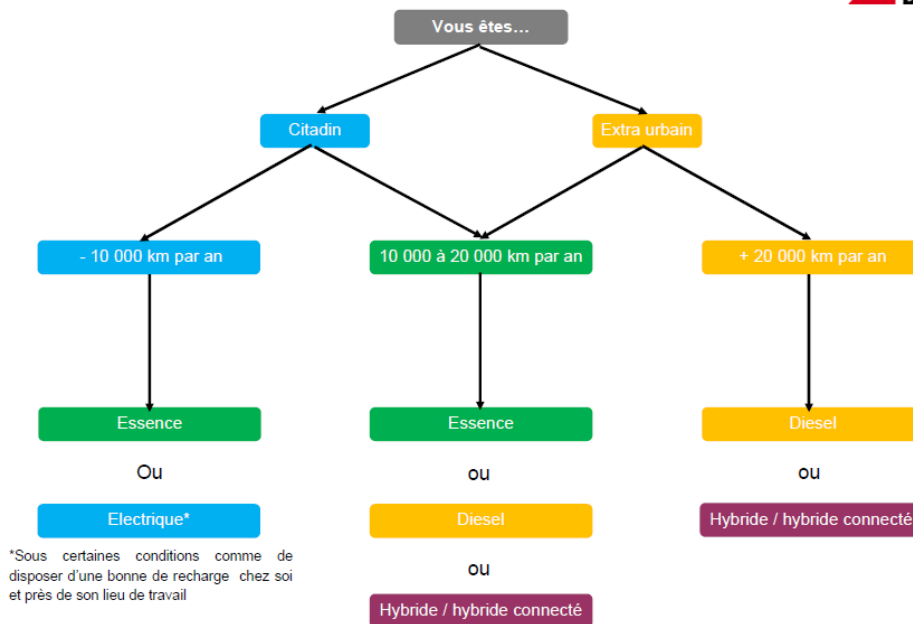
³ FAP : Filtre à Particules

⁴ ZAPA : Zone d'Action Prioritaire pour l'Air

⁵ STIF : Syndicat des Transports d'Ile de France

Aucune motorisation n'est parfaite, à chacun sa motorisation en fonction de l'utilisation souhaitée. Diéséliste de France vous conseille dans le choix de véhicule adapté à vos besoins.

Quelle motorisation VL ou VUL choisir ?



Rappelons que pour les poids lourds, cars, bus ou engins du TP, agricole et marine, le Diesel ou l'hybride-diesel restent les solutions ayant le meilleur compromis économique.

A propos de L'association « Diéséliste de France »

Fondée en 2012, l'association « Diéséliste de France » compte 110 membres et est présidée par Fabrice Godefroy, Directeur Général du Groupe IDLP. « Diéséliste de France » est une association Loi 1901, créée dans le but de fédérer des professionnels de la gestion moteurs tous types de carburants.

Pour cela l'association met en relation les distributeurs et les réparateurs avec les fournisseurs de produits et outillages dédiés à cette activité et les organismes de formation. Elle propose d'aider les professionnels à acquérir et pérenniser la maîtrise des nouvelles technologies d'injection Essence, Diesel, Hybride et demain Electrique voir Hydrogène, qui évoluent chaque jour.

Pour plus d'informations : <http://www.Dieselistedefrance.fr/>

[Page Facebook Diéséliste de France](#)



A propos du Groupe IDLP

Le Groupe IDLP, un des plus grands groupes de distribution en France de pièces détachées, d'outils et de matériels au service des professionnels et des particuliers dans les secteurs VL, VUL, PL, marine, TP, industrie, agricole... Fondé en 1945, le groupe est aujourd'hui le plus important spécialiste de l'injection Essence et Diesel en France et commercialise 200 000 références de pièces détachées toutes marques.

Constitué de 9 sociétés de distribution, dont près de la moitié est située en région parisienne, et de 17 points de vente, le groupe emploie 480 personnes et réalise un chiffre d'affaires consolidé de 135 millions d'euros. Son siège est basé à Fresnes (94).

Le groupe IDLP est dirigé par Patrice Godefroy, Président Directeur Général et Fabrice Godefroy, Directeur Général du Groupe IDLP.

Pour plus d'informations : <http://www.idlp.fr/>

Contacts Presse

Diéséliste de France

Fabrice Godefroy

Tél. : 01 49 84 66 26 / Mobile : 06 07 86 41 79

fabrice.godefroy@dieselistedefrance.fr

Aurélie Jeannette

Tél. : 01 49 84 96 06

marketing@dieselistedefrance.fr